



**Et vous, quelles
sont vos urgences
démocratiques ?**



**Atelier Débat inspirant
Citoyen collaborateur du service
public -**

**Ce que le droit permet et offre comme
nouvelles opportunités**

Mardi 29 mars 2022

Citoyen collaborateur du service public

Présentation de la Théorie du Droit Administratif des Biens Communs.

D'une Démocratie Participative
à une Démocratie Contributive à une oeuvre commune ?

Par Olivier JASPART,
Conseiller juridique de la Commune de Livry-Gargan

Twitter : #DABiensCommuns

Blog : <http://rpubliquepourquoifaire.unblog.fr/>

Citoyen collaborateur du service public

Plan :

- I) Introduction au Droit Administratif des Biens Communs
- II) La Démocratie participative mise en Commun

Citoyen collaborateur du service public

I) Introduction au droit administratif des biens communs

Article 714 du code Civil : *“Il est des choses qui n’appartiennent à personne et dont l’usage est commun à tous. Des lois de police règlent la manière d’en jouir.”*

Le droit administratif des biens communs est un droit en négatif du droit civil de la propriété. C’est un droit dérogatoire du droit privé.

Pour garantir l’égal accès au même droit d’usage, le Législateur va instituer un Commun administratif.

Pour aller plus loin :

<http://rpubliquepourquoifaire.unblog.fr/>

#DABiensCommuns

Citoyen collaborateur du service public

Introduction au droit administratif des biens communs

Des exemples en droit positif :



Citoyen collaborateur du service public

Définitions

Chose commune : chose qui ne saurait faire l'objet d'une appropriation privative, collective ou publique, sous quelque forme juridique que ce soit, mais qui nécessite cependant l'intervention de la Puissance publique pour définir les modalités d'usage par les personnes;

Bien commun : bien approprié par un groupe de personnes dont l'ambition est de le mettre en commun entre elles, sous un régime juridique protégeant la Communauté d'usage et privilégiant le droit d'usage sur le droit de propriété;

Commun :

Institution juridique dotée d'un régime de droits dérogatoire obligeant une Communauté d'ayants-droits à contribuer à la préservation d'une chose ou d'un bien commun. Cette Communauté défend ses droits d'usage collectifs. Cette Institution définit les règles permettant l'octroi d'un droit d'usage pérenne du bien mis en commun. Elle veille à garantir la destination commune de l'usage de la ressource.

Plus ce régime de droits dérogatoire est important, notamment au regard du droit de la propriété privée ou du droit de la concurrence, plus le Commun sera soumis aux règles du droit administratif. Il sera alors qualifié de *Commun administratif*.

Citoyen collaborateur du service public

Des Questions ?



Citoyen collaborateur du service public

II) La Démocratie participative mise en Commun

A) L'exemple Italien nous invite à repenser la contribution des citoyens à l'action publique

B) Dépasser le cadre de la Collaboration occasionnelle ?

C) Différences entre un Commun et une Plateforme : l'ubérisation du service public

D) Les postures de l'Administration à l'égard des Citoyens-contributeurs

Citoyen collaborateur du service public

A) L'exemple Italien nous invite à repenser la contribution des citoyens à l'action publique

Révision Constitutionnelle : Subsidiarité Horizontale

Labels : Règlement d'Administration partagée / Pacte de Collaboration



Contribution directe de Citoyens à l'entretien et à l'amélioration du cadre de vie de la Cité / Conclusion de différents Pactes permettant :

- aux citoyens de prendre soin de leur quartier/ immeubles /cadres de vie;*
- aux agents de se recentrer sur leurs missions et d'accompagner les initiatives;*
- à l'Administration de se placer comme Régisseur de l'Espace public*
Définissant un Cadre d'exercice de Libertés Collectives

Citoyen collaborateur du service public

A) L'exemple Italien nous invite à repenser la contribution des citoyens à l'action publique

Affectation Civile d'Equipements Recevant du Public

Naples : Affectation d'Equipements à "l'Usage Civique"

Occupation d'espaces culturels pour promouvoir l'impact socio-culturel de l'équipement sur le quartier

Proclamation par la Commune d'une Affectation à demeure de ces espaces comme étant affectés à l'Usage Civique"

Administration "fiduciaire" ou "gardienne" de la destination du bien à tous

Aqua Beni Communi : Nouvelle Personne publique gestionnaire de l'eau à Parité

Administration/ Gestionnaire Privé/ Elus Citoyens

Citoyen collaborateur du service public

B) Dépasser le cadre de la Collaboration occasionnelle ?

La Collaboration Occasionnelle au Service Public :

Un Statut Prétorien dans le cadre de la Responsabilité Administrative

“Agent par Accident” / Accident subi ou provoqué par l’Usager COSP-

Conseil d’Etat : Rapport au Défenseur des Droits / 20/09/2013

Il n’y pas de statut juridique intermédiaire entre l’Agent et l’Usager

Citoyen collaborateur du service public

B) Dépasser le cadre de la Collaboration occasionnelle ?

La Réserve Civile et ses déclinaisons *(loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté)*

Contrat d'Engagement / Volontaires acteurs de terrain / Bénévolat ?

Elle comporte des réserves thématiques, parmi lesquelles figurent :

1° La réserve citoyenne de défense et de sécurité prévue au titre IV du livre II de la quatrième partie du code de la défense ;

2° Les réserves communales de sécurité civile prévues au chapitre IV du titre II du livre VII du code de la sécurité intérieure ;

3° La réserve citoyenne de la police nationale prévue à la section 5 du chapitre 1er
intérieure ;

4° La réserve citoyenne de l'éducation

[l'article L. 911-6-1 du code de l'éducation.](#)

5° La réserve citoyenne pour la cohésion

l'article L. 1233-6 du code général des collectivités territoriales.

ité

à

à

JeVeuxAider.gouv.fr
PAR LA RÉSERVE CIVIQUE

Retour indirect des Vacataires de la Fonction Publique ?

Lien de subordination

Citoyen collaborateur du service public

B) Dépasser le cadre de la Collaboration occasionnelle ?

La Subvention (Art. 9-1, 10 et 10-1 loi n°2000-321 du 12/04/2000 DCRA)

Le Projet d'Initiative Citoyenne (Roubaix)

L'accélérateur d'initiatives citoyennes (DINUM)

Appel à Communs (ADEME)

Subvention au ravalement de façade (Brest) et autre permis de végétaliser

Projet Citoyen obligeant, à terme, l'institution en Association pour obtenir une Subvention (Nature ou pécuniaire)

Citoyen collaborateur du service public

B) Dépasser le cadre de la Collaboration occasionnelle ?

Une nouvelle forme d'Education populaire ?

Les Chantiers Ouverts au Public (Grenoble)

Budgets Participatifs (Avis “décisionnaire”) et encadrement de la réalisation de l'ouvrage (Participation directe)

L'accompagnement du collectif EN RUE (Dunkerque)

Educateur spécialisé accompagne la Communauté à définir la décision et à réaliser l'équipement

Citoyen collaborateur du service public

B) Dépasser le cadre de la Collaboration occasionnelle ?

Repenser le Conseil Citoyen en “Fabrique de la Contribution Civique” ou en “Espace Civique ?

Une association autonome représentative de la population du quartier

Une Garantie de subventionnement public, mais sous statut de droit privé

Une Instance pouvant tisser des partenariats pérennes sur les travaux d’initiatives citoyennes (AOT des biens construits par les citoyens)

Porte le risque juridique sans statut de COSP-

Plan BORLOO : possibilité de saisir la Cour d’Equité Territoriale en cas de non respect des obligations des administrations ANRU (Proposition n°18)

Citoyen collaborateur du service public

Des questions ?



Citoyen collaborateur du service public

C) Différences entre un Commun et une Plateforme : l'ubérisation du service public

Ubérisation du service public

- Mise en plateforme (Place de marché entre une offre et une demande de service)
- Prestations de service par l'utilisateur uniformes
- Reconnaissance de l'utilisateur comme COSP- le cas échéant (Réserviste)
- Règlement intérieur défini par la seule Administration

Commun administratif

- Mise en Communauté d'usage autour du bien mis en commun
- Obligations à l'égard du bien mise en commun et non envers un autre Ayant-droit
- Reconnaissance d'une pluralité de statuts d'ayants-droits en lien avec les obligations à l'égard du bien mis en commun
- Droit d'association à la définition de la banalité

Contrairement au bénéficiaire final du Commun (usager/ consommateur)

Citoyen collaborateur du service public

C) Différences entre un Commun et une Plateforme : l'ubérisation du service public

Usager du service public :

- Droit d'association limité (Déclin du Paritarisme + Avis consultatif)
- Subordination aux règles définies par l'Administration (Respect du RI ou Statut de COSP-)
- Acte de consommation du service (absence d'obligation de Préservation)

Ayant-droit d'un Commun :

- Droit d'association à la décision administrative (Règles et modes d'actions)
- Droit d'usage-entretien du bien mis en commun
- Obligation de préservation
 - Conservation de la destination du bien
 - Amélioration au bénéfice de la Communauté d'usage

Citoyen collaborateur du service public

D) Les postures de l'Administration à l'égard des Citoyens- contributeurs

L'autorité de police de l'agrément

Contrat ou Acte administratif permettant à la Communauté d'usage d'agir en autonomie en préservant le Commune

- Mise en place d'une procédure d'Association à la décision (Art. L131-1 CRPA) et respect des "Avis" des membres consultés dans le processus décisionnaire
- Association syndicale de propriétaires autorisée
- Autorisation d'occupation pour une boîte à Livres / Tiers-Lieux, FabLab ...

L'autorité d'incitation

- Subventionnement par nature ou financièrement des initiatives citoyennes de préservation d'une chose ou d'une oeuvre commune
- Opération de Nettoyage de la forêt
- Conclusion de Convention de Responsabilisation d'usage entre différents acteurs (gestion de l'eau / Randonnées PIDR/ Conservatoire botanique)
- Clause de contribution à une Coopérative de Données ouvertes et d'Information Publiques

L'autorité d'entremise

Au centre d'un Réseau d'acteurs coordonnant les actions et contributions citoyenne d'utilité publique

- Charte Territoriale : Pacte Pastoral de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires (Gard)
- Conclure une Obligation Réelle Environnementale (ORE) ou d'Intérêt Commun (ORIC) ([Rapport Echelle de la Communalité](#))
- Un CCAS transformé ou modernisé en Centre de Coordination des Actions Sociales et des Contributions civiques ? (RTE)
- Un EPCC ou un EPCE

Citoyen collaborateur du service public



Merci de votre attention.

Pour aller plus loin :

<http://republiquepourquoifaire.unblog.fr/>
olivier.jaspart@gmail.com

<https://www.linkedin.com/in/olivier-jaspart-15062018/>
#DABiensCommuns

Citoyen collaborateur du service public

Des questions ?

